

SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS BTP EN PAYS DE LA LOIRE



**VOTRE ENTREPRISE CONNAIT UNE BAISSÉ D'ACTIVITÉ :
SAISISSEZ L'OPPORTUNITÉ DE FORMER VOS SALARIÉS A DE NOUVELLES COMPÉTENCES**



**L'AREF-BTP PAYS DE LA LOIRE DEVELOPPE SES
PARTENARIATS AVEC LES FINANCEURS PUBLICS :
DIRECTION REGIONALE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET CONSEIL REGIONAL.**

L'AREF-BTP PAYS DE LA LOIRE AU SERVICE DE LA PROFESSION

L'AREF adapte et développe ses services de conseil et d'ingénierie financière auprès de ses entreprises adhérentes en tenant compte du contexte actuel de crise économique.

Notre volonté est d'accompagner les entreprises de la profession dans leur projet formation pour :

- ▶ **Renforcer les compétences des salariés du BTP**
- ▶ **Préparer la reprise de l'activité**
- ▶ **Saisir de nouveaux marchés**
- ▶ **Limitier l'impact de la crise**

NOUS VOUS INVITONS À PRENDRE CONTACT AVEC VOTRE CONSEILLER AREF POUR :

- Analyser vos besoins,
- En liaison avec les organismes de formation BTP de la région, adapter leur offre à vos besoins,
- Optimiser la prise en charge financière,
- Vous accompagner dans le montage administratif des dossiers.

Ces deux partenaires publics peuvent apporter une aide financière sur les coûts pédagogiques des actions de formation, l'AREF restant votre interlocuteur pour le montage financier global.

LES CONDITIONS A REMPLIR POUR BENEFCIER DE CE DISPOSITIF

Ce complément public d'aide financière fait l'objet de conventions spécifiques et est soumis aux conditions suivantes :

▶ **Entreprises cibles :**

Sont concernées en priorité les entreprises de moins de 250 salariés. Une argumentation basée sur une stratégie globale (nouveaux marchés, Grenelle de l'environnement...) est à prioriser.

▶ **Public cible :**

Sont concernés les salariés menacés dans leur emploi, les bas niveaux de qualification, les salariés éloignés de la formation.

▶ **Les actions de formation éligibles :**

Elles doivent développer les compétences des salariés pour sécuriser leur parcours professionnel.

Les formations de remise à niveau sur les savoirs de base sont également concernées.

La priorité est donnée aux formations certifiantes, permettant d'obtenir un diplôme, titre ou, certificat de qualification professionnelle (CQP).

CONTACTS :

Bâtiment (par département) :

(44)	Dominique BRUNET	02.40.89.93.78	dbrunet.arefpdl@gfcbtp.fr
(49)	Anne-Rose LEROUX	02.40.89.93.79	arleroux.arefpdl@gfcbtp.fr
(53) & (72)	Laurent COUBARD	02.43.87.76.30	lcoubard.arefpdl@gfcbtp.fr
(85)	Karina SEVERIN	02.51.43.61.20	kseverin.arefpdl@gfcbtp.fr

Travaux Publics (région Pays de la Loire)

Géraldine MAISONNEUVE 02.40.89.93.77 gmaisonneuve.arefpdl@gfcbtp.fr

AREF- BTP PAYS DE LA LOIRE

5 Bd Vincent Gâche – BP 80105
44201 NANTES Cedex 2

Tel : 02 40 89 57 46
Fax: 02 40 89 61 65

www.aref-pdl.com